



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT
DES PERSONNELS SEDENTAIRES
DES COMPAGNIES DE NAVIGATION

Syndicat National des Cadres Navigants de la Marine Marchande
« CFE-CGC MARINE »

*Confédération Française de l'Encadrement - Confédération
Générale des Cadres*



Marseille, le : 25 janvier 2018

Madame la Ministre des Transports
40, rue du Bac
75700 Paris

Ref : PSCN/SNCNMM 2018-01-25 (CESSION GAZOCEAN / TOTAL)

Madame la Ministre,

La direction d' Engie S.A. a entamé un processus d'information consultation des représentants des personnels concernés par un projet de cession de ses activités amont GNL. Cette cession se ferait au bénéfice de Total ou de sa filiale Elf Aquitaine.

Il apparaît que la filiale maritime d'Engie S.A., la société Gazocean, est incluse dans le périmètre de cette cession, avec trois méthaniers sous pavillon français.

Nous avons pu rencontrer Monsieur Philippe Sauquet, Directeur Général de la branche Total qui hébergerait Gazocean, et de cette rencontre ressort de grands sujets d'inquiétude sur la pérennité de l'entreprise Gazocean. Monsieur Sauquet ne nous a en effet pas caché que, même si le projet prévoyait le rachat de trois navires à Engie, la politique de Total n'était pas de (re)devenir armateurs.

En l'état actuel des choses, la perte de ces trois navires entraînerait ipso facto la disparition de Gazocean par la disparition de 70% de ses ressources financières.

Cela aurait une autre conséquence, à l'échelon national cette fois-ci. En effet, avec la disparition de Gazocean disparaîtrait la seule entreprise maritime française spécialisée dans le transport de GNL, et notre pays perdrait à jamais la maîtrise de cette technologie, pourtant amenée à prendre de plus en plus d'importance dans la politique énergétique "après pétrole". Notre pays ne pourrait alors être ravitaillé en



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT
DES PERSONNELS SEDENTAIRES
DES COMPAGNIES DE NAVIGATION

Syndicat National des Cadres Navigants de la Marine Marchande
« CFE-CGC MARINE »

*Confédération Française de l'Encadrement - Confédération
Générale des Cadres*



GNL par voie maritime que par des navires étrangers, battant pavillons étrangers, alors que nous avons été les précurseurs de ce transport.

Nous sommes cependant persuadés qu'un groupe tel que Total a la possibilité de maintenir une flotte de méthaniers sous pavillon RIF et que cette décision est économiquement viable. De même, nous pensons que conserver la filière serait pour la France un gage de sécurisation des approvisionnements, dans la droite ligne du décret sur la flotte stratégique publié le 9 mai dernier. Et cette idée rejoint la volonté exprimée par le Premier Ministre dans son discours aux Assises de l'Economie de la Mer le 21 novembre 2017, où est clairement évoqué l'importance nationale de la filière GNL.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, nous sollicitons votre concours et vous demandons un entretien afin de vous exposer la situation plus précisément.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Pour le Syndicat des Personnels Sédentaires
des Compagnies de Navigation
PSCN – CFE-CGC
Le Président
Jean-Emmanuel Crepin

Pour le Syndicat National des Cadres Navigants
de la Marine Marchande
CFE-CGC MARINE
Le secrétaire général
Patrice Le Vigouroux

*Copie : Madame la présidente du Conseil Supérieure de la Marine Marchande
Messieurs les rapporteurs du groupe de travail de suivi de la flotte stratégique
Monsieur le secrétaire général à la mer*